

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération n°2024-12-27

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Chavanay, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	24
■ Nombre de votants	:	31
■ Date de la convocation	:	le 4 décembre 2024

Objet : Tourisme - Tarifs 2025 - EEV

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE (Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX), M. Stéphane TARIN (Pouvoir de M. Jean-François CHANAL), Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (Pouvoir de M. Philippe ARIÈS) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD), M. Christian CHAMPELEY (Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (Pouvoir à M. Serge RAULT) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS, M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir à Mme Martine JAROUSSE), M. Jean-François CHANAL (Pouvoir à M. Stéphane TARIN) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET (Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELO.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.

M. Serge RAULT rappelle que comme chaque année, il est proposé de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la base de loisirs et plus particulièrement l'espace eaux vives.

ESPACE EAUX VIVES						
ENCADREMENT (accès rivière + matériel inclus)						
TARIFS 2025	Temps	INDIV.	COLLECTIFS ⁽³⁾	CE	GROUPES SCOLAIRES	CDL ET SCOL. DE LA CCPR
Cours 1 pers	1h	50 €				
	2h	95 €				
Cours 2 à 4 pers ⁽⁴⁾	1h	32€ 33€				
	2h	41€ 42€				
5 pers et plus ⁽⁴⁾ ou personne supplé	1h	27€ 28€				
	2h	34€ 35€	23,5€ 24€/26€ 32€	33 34€	19,5€ 20,5€	9,00 €
Forfait de base	2h pr 7 pers		164,5€/168€ pr 7 pers (soit 23,5€/24€/pers)			
Cours collectif 2x2h (1/2 journée) ⁽¹⁾ 2 activités ou personne supplémentaire	3h			55,00 €		
	2X2h		40€/43€ 41€/55€	62€ 64€	33,5€ 34,5€	
Forfait de base 2 x 2h	2 x 2h pr 7 pers		280€/287€ pr 7 pers (soit 40€/41€/pers)			
Prestation moniteur (sans matériel)	1h	35,00 €				
	journée	230,00 €				
Raft	1 descente				7,00 €	
Stage ⁽¹⁾	5 x 2h	150€				
Stage ⁽¹⁾	4 x 2h		80€ 86€		66 €	
Stage 2 heures supplémentaires ⁽¹⁾	2h	25€ 30€	20 € 21,50€		16 €	
Stage kayak individuel	4x2h	320 €				
LOCATIONS (Matériels et accès rivière ou lac)						
Locations matériel + accès rivière	Temps	INDIV.	COLLECTIFS ⁽³⁾	CE	GROUPES SCOLAIRES	
Raft / Hot-Dog / Kayak rivière	1h	22€ 23€		16€ 20€		
Nage en eau vives	1h	23€ 24€		16€ 20€		
Hot-Dog / Kayak rivière/ nage en eaux	2h	29€ 31€	20€ 21€	25€ 28€	14	
Forfait Eau Vive 10h	10h	150 €				
SUP	1h	11 €	9 €	9 €	8 €	
	2h	16 €	13 €	13 €	12 €	
Forfait SUP 10h	10h	80 €				
Canoe et kayak sur le lac, sup, C8	1h	10 €	9 €	9 €	8 €	
	2h	14 €	13 €	13 €	12 €	

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel BOREL

TARIFS PAR PERSONNE	Temps	NON LICENCIE	LICENCIE
1/2 journée à 13h30 (licenciés)	1/2 J	10 €	7,5€
Journée	J	15 €	10,5€
1/2 journée à 13h30 (licenciés étranger)	1/2 J		8€
Journée étranger	J		12 €
Animation club, scolaire,SDIS et FFES	J	12 €	
Animation club, scolaire,SDIS et FFES	1/2 J	8€	
Cours SDIS	J	100€+ 2€/pers	
Année licenciés	A		80 €
Année club Rhône-Alpes Auvergne 12	A		550 €
Année club CK	A		950 €

MISE A DISPOSITION RIVIERE			
	Temps	SAS DE RIVIERE	RIVIERE ou BDL
Compétition	1/2 J	75 €	
Compétition	J	150 €	250 €
Compétition	2 jours	300 €	500 €
Privatisation EEV ou BDL	1/2 J ou J	400€/ 1/2 j	600€/ j
<i>Mise à disposition dans le cadre des compétitions de l'accueil + de la salle de réunion + 3 WC haut + douches haut</i>			
Mise à disposition contenair	journée		20 €

LOCATION MATÉRIELS	
Location matériel (tarifs / personne)	INDIV.
Chaussons	2 €
Gilet, Casque, Palmes, Pagaie, combi	5 €
Flotteur	8 €

VENTE MATÉRIELS	
Petit matériel	
Carte CO	2 €

ARE NATURELLE			
	Temps	INDIV.	COLLECTIF
La nuit électricité comprise	nuit	7,80 €	6,80 €
Location petit marabout	nuit	90€ 100€	70€ 75€
Location grand marabout équipé	nuit	150 €	100€ 110€
Location table + bancs	jour/pers		3,00 €
Taxe de séjour			0,20 €
Caution prise électrique	adaptateur borne		15,00 €
Caution location marabout			500,00 €
ait hiver 7 jours 1 emplacement et 1 pers (5,8€/nuit.pers			50€ 60€

AUTRES PRESTATIONS		
	Temps	Toutes catégories
Salle de réunion journée	J	120€ 130€
Salle de réunion	1/2 j	70€ 75€
Location sonorisation/video projecteur	J	100 €

⁽¹⁾ concernent les activités suivantes : raft, kayak, nage en eaux vives, course d'orientation, SUP et tir à la carabine laser.

⁽²⁾ entre le 1er mai et le 15 septembre, le nombre de compétitions est limité à 1.

Remise de 10 % sur les locations, accordée aux détenteurs de guides et organismes sous convention avec la Communauté de

Remise de 6 % accordée aux détenteurs de guides des organismes suivants : "Maison du Tourisme du Pilat".

Des remises pourront également être accordées lors d'opérations spéciales conduites par la Maison du Tourisme du Pilat et l'ADRT/Cons

⁽³⁾ Tarif collectif applicable aux associations, MJC, Centre de Loisirs, Université, prestataire/indépendant assurant de l'encadrement

⁽⁴⁾ dans le cas où l'utilisateur souhaite 1 heure d'encadrement + 1 heure de location, le tarif applicable est équivalent à 2 heures d'encadrement

Versement de 30% d'arrhes pour toute réservation

Tableau des pénalités en cas d'annulation ou de changement d'effectif		
Annulation / moniteur	40€/heure	
	Moins de 20 jours	La veille ou le jour de l'activité
Modification de date		Coût des activités prévues
Annulation	arrhes	Coût moniteurs prévus*+arrhes
Changement d'effectif	Coût moniteurs prévus*	Coût des activités prévues

* En fonction des devis validés